Bordereau attestant l'exactitude des informations - FOIX - 0901 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 09/07/2024 - P2024/000013 - 1998 B 00184 - 420 970 204 - ABATTAGE MECANISE PYRENEEN

EXTRAIT DES MINUTES

2024OP00241

[redacted]

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

ORDONNANCE

Nous, Christian CARMONA, Président du tribunal de commerce de Foix, assisté de Maître Aurélien COLLAVOLI, Greffier associé.

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société ABATTAGE MECANISE PYRENEEN 31 rue Gaston De Foix 09270 MAZERES RCS Foix 420 970 204 représenté(e) par Monsieur Mathias BARON TABACAYRE, Expert-comptable associé et Directeur Général de la SAS SECAR - CABINET EXPERTISE COMPTABLE rue Victor Hugo 09000 FOIX ;

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023, en raison de difficultés dues au nombre important d'associés et à leur éloignement géographique et donc à l'impossibilité de fixer une date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans le délai légal.

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2024, le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 de La société ABATTAGE MECANISE PYRENEEN 31 rue Gaston De Foix 09270 MAZERES RCS Foix 420 970 204 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Foix, le 08/07/2024

Le Greffier associé,
Maître Aurélien COLLAVOLI

Le Président du tribunal de commerce
Monsieur Christian CARMONA

[redacted]

Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.03 € TTC (20.94 € HT – 4.19 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX ET MAZERES
GREFFE

Me A. COLLAVOLI

EXTRAIT DES MINUTES

SECAR – Société d'Expertise Comptable et d'Audit
SAS au capital de 7 774.90€
Siège social : Rue Victor Hugo
09000 FOIX
317 980 225 RCS FOIX

GREFFE DU TRIBUNAL
18 JUIN 2024
DE COMMERCE DE FOIX

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX EN VUE DE LA PROLONGATION DU DELAI DE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

JE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Mathias BARON TABACAYRE, Expert-comptable associé et Directeur Général de la SECAR – Société d'Expertise comptable et d'audit, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social sis Rue Victor Hugo, 09000 FOIX, au cabinet duquel il est fait élection de domicile,

Agissant en qualité d'Expert-comptable et mandataire de la société **ABATTAGE MECANISE PYRENEEN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 €, ayant son siège social 31 rue Gaston de Foix, 09270 MAZERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 420 970 204 RCS FOIX, prise en la personne de sa gérante, Madame Nathalie MOREAU ;**

AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

La société ABATTAGE MECANISE PYRENEEN a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2023.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de difficultés dues au nombre important d'associés et à leur éloignement géographique, il n'a pas été possible de fixer une date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans le délai légal, soit avant le 30 juin 2024.

C'est pourquoi, je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société ABATTAGE MECANISE PYRENNEEN à bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024 pour permettre à la gérante d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Fait à FOIX
Le 17 juin 2024

Pour la SECAR
Mathias BARON TABACAYRE



EXTRAIT DES MINUTES

